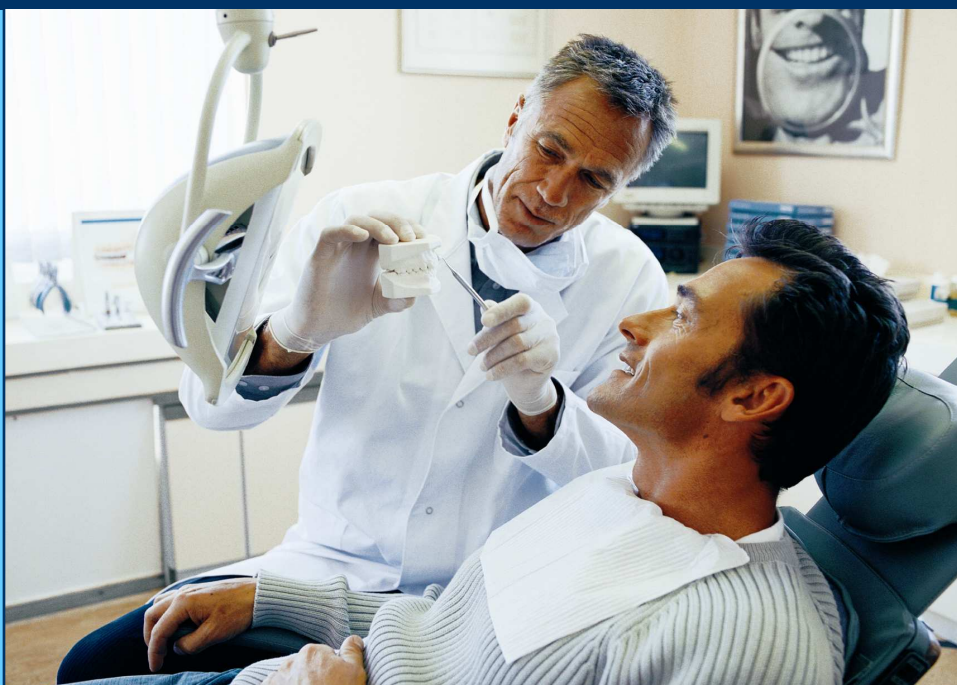


Une Protection Juridique dans votre contrat de Responsabilité Civile Professionnelle

Si l'Assurance de
Responsabilité Civile
Professionnelle
est obligatoire,
l'assurance de
Protection Juridique
est indispensable !



UjCD
groupe



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances

Une protection Juridique professionnelle pour simplifier votre quotidien

Chaque geste quotidien de votre vie professionnelle peut se transformer en litige. Vous avez donc besoin d'avoir des réponses à vos questions juridiques, d'être conseillé sur vos droits, d'être défendu en cas de litige et assuré contre les coûts judiciaires.

Pour ne plus être seul face aux situations litigieuses, Axa Protection Juridique s'engage à vos côtés pour résoudre vos difficultés.

Informations, conseils juridiques et prise en charge financières des procédures jusqu'à 15 245 € (selon les conditions du contrat), vous êtes accompagné par des juristes expérimentés et à votre écoute.

Une Protection Juridique Professionnelle en complément de votre assurance de Responsabilité Civile

Les garanties de défense pénale et recours, y compris la défense pénale circulation sont garanties par le volet Protection Juridique de votre contrat.

Il n'y a pas de « doublon » entre les garanties de Responsabilité Civile et celles du contrat de Protection Juridique.

Des informations Juridiques par téléphone

En cas de difficulté juridique ou en prévention de tout litige survenant dans le cadre de votre activité professionnelle, nos juristes spécialisés via une ligne dédiée sont à votre écoute. Ils vous délivrent une information juridique et pratique et vous orientent sur les démarches à entreprendre.

du lundi au vendredi sauf jours fériés
de 9h30 à 22h00 et le samedi de 14h30 à 19h30

La gestion des litiges dans les domaines garantis de votre vie professionnelle

Conseil et recherche d'une solution amiable

Nous vous délivrons un conseil personnalisé en vue de la résolution de votre situation litigieuse. Nous identifions la stratégie à adopter et vous aidons ainsi à prendre la meilleure décision sur la conduite à tenir.

Sur votre accord, nous intervenons directement auprès de votre adversaire pour tenter de trouver une solution amiable.

Défense judiciaire

Nous assurons la défense judiciaire de vos intérêts, en demande comme en défense, si la démarche amiable n'aboutit pas. Nous vous assistons dans la mise en œuvre d'une action en justice sous réserve qu'elle soit opportune. Vous disposez toujours du libre choix de votre avocat et ses frais et honoraires seront réglés dans les limites et aux conditions du contrat.

Exécution de la décision rendue

Dans le cadre de votre défense judiciaire, nous faisons exécuter la décision rendue si la procédure engagée aboutit favorablement. Nous saisissons un huissier de justice pour intervention auprès de votre adversaire débiteur.

Tableau de résumé des garanties de la Protection Juridique

Informations juridiques par téléphone

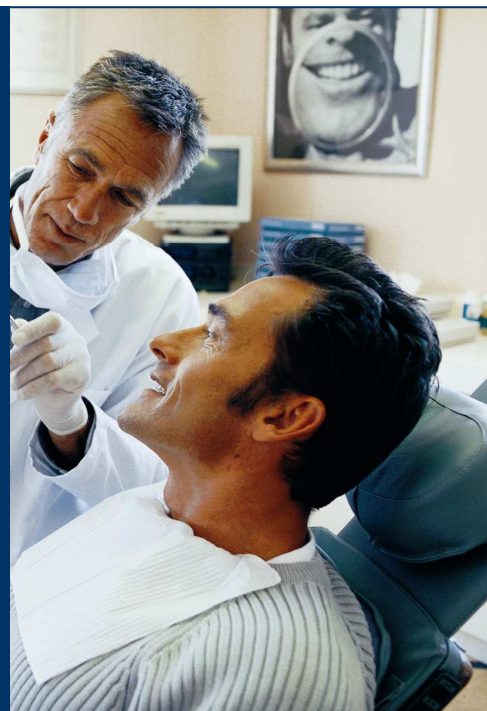
Tous les domaines de la vie professionnelle

DOMAINES GARANTIS	<ul style="list-style-type: none"> • Litiges avec les services publics, collectivités Territoriales • Litiges individuels du travail • Protection sociale • Fiscalité • Litiges avec les fournisseurs • Litiges avec un confrère • Locaux professionnels • Recours • Défense pénale et disciplinaire
SEUIL D'INTERVENTION	300 € TTC
MONTANT MAXIMUM DE PRISE EN CHARGE	500 € TTC à l'amiable 15 245 € TTC au judiciaire
AUCUNE FRANCHISE FINANCIERE A LA CHARGE DE L'ADHERENT EN CAS DE PROCEDURE JUDICIAIRE	
FISCAL – MONTANT MAXIMUM	500 € TTC pour l'expert comptable en cas d'assistance au contrôle 3 000 € TTC pour les frais et honoraires d'expert comptable et d'avocat en phase de redressement
EXEMPLES DE REMBOURSEMENT DES HONORAIRES D'AVOCAT	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	1 100 € TTC
TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE	1 500 € TTC
CONSEIL DE PRUD'HOMMES	500 € à 1 000 € TTC <i>en conciliation ou jugement</i>



LA PROTECTION JURIDIQUE EST souscrite par :

- **l'UJCD Services agissant pour le compte de l'UJCD UD et de l'AFE ;**
- **par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE 1er Courtier d'Assurance en France ;**
- **auprès d'AXA Protection Juridique.**



> COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour toute information complémentaire concernant vos besoins et exigences

Contactez-nous par e-mail ou par téléphone, c'est libre et sans engagement !

**GRAS SAVOYE
Département Groupements
et Professions Libérales**

**2 à 8 rue Ancelle - 92200 Neuilly Sur Seine
Service UJCD**

groupeujcd@grassavoie.com

01.41.43.60.48

AXA PROTECTION JURIDIQUE
La marque commerciale pour l'offre de PJ du Groupe AXA
Juridica - Société anonyme au capital de
8 377 134,03 Euros
Siège social : 1, place Victorien Sardou
78160 Marly Le Roi
Tél. 01.30.09.90.00 Télécopie : 01.30.09.90.89
572 079 150 R.C.S. Versailles
Entreprise régie par le Code des Assurances

GRAS SAVOYE
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros
RCS Nanterre 311 248 637
Siège Social : 2 à 8 rue Ancelle - BP 129
Neuilly-sur-Seine Cedex (92202) <http://www.grassavoie.com>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS
sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)
Sous le contrôle de l'ACP, Autorité de Contrôle Prudentiel.
61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9

© Tous droits réservés Axa
Dmitry Koksharov- Fotolia.com

ujcd
groupe



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances